

Séance du 29 juin 2015

L'an deux mil quinze et le 29 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Etaient présents : Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Mauricette SEUTIN, Michel FAURE, André DUVAL, Christophe GENTIL Patrice JORAND, Xavier MULLER, Christine BIZOT, Pierre MAILLARD, Aurélia FREAUX, Caroline BEHAR, Bertrand BIDAULT de L'ISLE

Christine BIZOT a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 mai 2015,
- Convention de mise à disposition des locaux du Groupe Scolaire avec la Communauté de Communes du Serein,
- Validation de la tranche conditionnelle des travaux de réhabilitation des logements de l'ancienne gendarmerie,
- Bail de Madame Goureau,
- Aire de stationnement des camping-cars et tarifs,
- Aide aux Sapeurs- Pompiers pour l'organisation du bal du 14 juillet 2015,
- Préparation des festivités du 14 juillet,
- Prix concours des maisons fleuries,
- Questions diverses.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2015 est approuvé à l'unanimité par les Membres présents du Conseil Municipal.

II - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

Le Maire explique que le centre de loisirs fonctionne actuellement dans le gymnase. Ce bâtiment n'est pas adapté à cette activité. En effet, les enfants dorment dans un couloir, ils se rendent tous les midis à pied à la maison de retraite prendre leur repas, ce qui pose des problèmes de sécurité. De plus, de nombreuses activités pratiquées au gymnase par des associations sportives perturbent les activités des enfants.

Pour le bien-être des enfants, la Communauté de Communes souhaiterait transférer le centre de loisirs dans les locaux du groupe scolaire et demande la mise à disposition d'une partie de ce bâtiment. Le Conseil Communautaire demande à transférer le centre de loisirs de l'Isle sur Serein dans les locaux du groupe scolaire à compter du 1^{er} juillet 2015. Le Conseil Communautaire accepte de louer les locaux pour un montant de 10 000 € par an, souhaite passer une convention de mise à disposition de ces locaux et de prise en charge financière avec la commune de l'Isle sur Serein.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre, acceptent de transférer le centre de loisirs de l'Isle sur Serein dans les locaux du

groupe scolaire à compter du 1^{er} juillet 2015, de louer ces locaux pour un montant de 10 000 € par an, de passer, avec la Communauté de Communes du Serein, une convention de mise à disposition de ces locaux et de prise en charge financière par la Communauté de Communes du Serein. Ils autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

III - VALIDATION de la TRANCHE CONDITIONNELLE des TRAVAUX de REHABILITATION de L'ANCIENNE GENDARMERIE

Le Maire indique que, afin de faciliter le passage entre le parking municipal situé rue du Moulin et la maison médicale, il pourrait être envisagé de créer un couloir dans l'ancienne caserne des pompiers. Lors de l'appel d'offres des travaux de réhabilitation des logements de l'ancienne gendarmerie, les travaux de création de ce passage ont été chiffrés. Ils ont été prévus dans une tranche conditionnelle qui pourra être affermie en temps utile.

Cette tranche conditionnelle se détaille comme suit :

LOT 1 - Démolition Gros œuvre : entreprise MARQUIS pour un montant H.T. de 24 988.42 €

LOT 3 - Menuiserie bois : Entreprise VAUCOULEUR pour un montant H.T. de 2 940.00 €

LOT 4 - Menuiserie PVC-Serrurerie : Entreprise Robert Vincent pour un montant H.T. de 2 832.90 €

LOT 7 - Peinture : Entreprise Chevillard pour un montant H.T. de 2 572.00 €

Soit un montant total hors taxes de 33 333.32 €

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, par 11 voix pour et 2 abstentions, autorisent le Maire à signer les actes d'engagement des entreprises pour lesquelles il y a une tranche conditionnelle. Ils demandent expressément à ce que cette tranche de travaux soit revue au Conseil Municipal au moment où ils seront prêts à être effectués.

IV - BAIL DE Mme GERMAINE GOUREAU

Le Maire explique que les travaux de réhabilitation des logements de l'ancienne gendarmerie ont commencé. Madame Germaine Goureau, y habitant, a dû être relogée. La Commune lui a réservé un logement au 10 rue Vauban. Le Maire propose de fixer le loyer au même montant que celui de son ancienne location, à savoir : 188.70 € par mois. Le chauffage étant collectif, la participation au chauffage sera d'un montant de 75.00 € par mois. Cette charge sera régularisée annuellement au 1^{er} octobre de chaque année. Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de fixer le loyer au même montant que celui de son ancienne location, à savoir 188.70 € par mois, et de lui demander la participation au chauffage à savoir 75.00 € par mois avec régularisation annuelle au 1^{er} octobre.

V - AIRE de STATIONNEMENT des CAMPING-CARS et TARIFS

Les camping-cars ne fréquentent que très rarement les campings (selon un inspecteur de l'ACSI contrôlant le camping de L'Isle sur Serein) et font des arrêts « nature ». La régisseuse du camping de L'Isle sur Serein a remarqué le stationnement de camping-cars sur l'aire de stationnement devant le camping. Marie Madeleine GAILLARD

suggère de taxer ceux-ci 3€, s'ils sont garés sur ce terrain. Ils pourront toutefois entrer dans le camping faire vidange et remplissage au prix affiché à l'entrée. Les membres du Conseil Municipal, après délibération, par 12 voix pour et 1 abstention, donnent leur accord pour ce tarif.

VI - AIDE aux SAPEURS POMPIERS pour l'ORGANISATION du BAL du 14 juillet 2015

Comme l'an passé, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers a proposé de s'occuper de l'organisation du bal du 14 juillet. Afin de l'aider au financement de cette soirée, le Maire propose de lui octroyer la somme de 600 € correspondant aux frais engagés pour le D J ainsi que les taxes à verser à la SACEM.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent leur accord pour verser la somme de 600 €, montant qui sera pris à l'article 65748.

VII - PREPARATION DES FESTIVITES DU 14 JUILLET

Le Maire propose d'établir le programme des festivités du 14 juillet comme suit :
lundi 13 juillet : 21 h 30 retraite aux flambeaux, 23 h tir du feu d'artifice qui sera suivi d'un bal gratuit en plein air, sur la Place Saint Georges. Le bal est organisé par l'Amicale des pompiers.

Le jour du 14 juillet, il est prévu à 11 heures la revue du corps des sapeurs-pompiers suivi du palmarès des maisons fleuries et de la remise des prix du tir des sapeurs-pompiers. Le verre de l'amitié clôturera la matinée.

Le repas républicain est fixé au 14 juillet à partir de 13 heures sur l'aire de détente près du terrain de camping, chaque foyer ayant reçu une invitation.

Michel Faure suggère de regrouper, dans les années à venir, les communes environnantes avec l'Isle sur Serein pour tirer le feu d'artifice en vue de faire des économies.

VIII - PRIX DES MAISONS FLEURIES

Le Maire propose d'octroyer la somme de 500 € à répartir entre les catégories maisons et jardins fleuris, balcons et façades fleuris et autres fleurissements : commerces, établissements sociaux, fermes, etc...)

Le montant des prix pour l'année 2015 s'élèvera à environ 500 €. En cas d'ex aequo, le montant des prix concernés sera partagé entre les concurrents. Le tracé du quartier « à juger » sera donné à chaque binôme participant au jury.

IX - QUESTIONS DIVERSES

- *Remise en eau de la Fontaine*
Le Maire indique que le moteur de la pompe de recyclage qui alimente la fontaine est tombé en panne après la remise en eau.
- *Borne interactive*
La borne interactive a été posée sur le trottoir devant la Maison du Tourisme et n'a pas été encore reliée.

- *Commission de surveillance des travaux à l'ancienne gendarmerie*
André DUVAL, Pierre MAILLARD et Alain CHAPLOT sont désignés pour suivre les travaux de réhabilitation des logements dans l'ancienne gendarmerie.

- *Charte qualité des réseaux*
Le maire informe les membres du conseil municipal que les études sur l'assainissement collectif de la commune (réseau et station) sont en cours. Les travaux sur le réseau ont pour but, entre autre, de diminuer les apports d'eaux claires parasites dans le réseau : pour cela il est prévu de réhabiliter, par chemisage continu, les réseaux d'assainissement collectif de la rue du Moulin, de la rue Foch, de la rue Jean de Chalon et de la rue Vauban.
Le conseil décide que les études et les travaux sur les réseaux d'assainissement seront réalisés selon les modalités définies dans la charte qualité de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

- *Adhésion à l'APEF*
Michel Faure informe que la Communauté de Communes a adhéré l'APEF. C'est un organisme qui regroupe des fournisseurs et propose des remises sur les achats. L'adhésion s'élève à 110 € par an.
Les membres du Conseil Municipal, après délibération, par 10 voix pour et 3 contre, décident l'adhésion de la Commune de l'Isle sur Serein à cet organisme.

- *Validation place du radar pédagogique*
Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal que le deuxième radar pédagogique a été reçu. Il propose de le poser, sur le trottoir, au carrefour de la rue du Moulin et de la départementale 86

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.